

# On reparle du PLU au conseil municipal



Les élus ont débattu longuement sur la modification du Plan local d'urbanisme.

/PHOTO FR.G.

Lors du dernier conseil municipal de 2017, il a été question d'urbanisme, et plus particulièrement de la modification du règlement du Plan local d'urbanisme (PLU) et de sa révision, dans le cadre du passage de cette compétence à la Métropole le 1<sup>er</sup> janvier. Un dossier qui, selon Jacques Fafri, conseiller municipal en charge de cette délégation, a permis de souligner la capacité de la commune à "travailler en bonne intelligence avec le Territoire et la Métropole": "Nous avons affaire à des personnes compétentes, et je veux préciser que la commune conserve l'attribution des permis, le conseil aux habitants et l'application du PLU", souligne l' élu qui estime que "le discours anti-technocrate systématique est un peu facile".

Il s'est par ailleurs engagé à "mettre en place une concertation pour élaborer un cahier des charges en vue de prendre en compte les desiderata de la population sur les modifications à apporter au PLU".

## Le risque de pollution des eaux souterraines a été soulevé par l'ARS.

L' élu d'opposition Gérald Fasolino a exprimé son regret que "depuis 2015, on n'ait pas travaillé sur le PLU". "Cela aurait évité de le faire sous la contrainte de la Métropole", a-t-il ajouté. Concernant la procédure, il a précisé que "les personnes publiques associées (PPA, censées donner un avis sur la modification, Ndlr) ont été informées très tardivement" et que, de ce fait, trois réponses seulement ont été envoyées. Il a indiqué que la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) avait émis un avis réservé et que l'ARS

a donné un avis négatif, par rapport à la qualité de l'eau, en raison des nombreux forages présents sur la commune.

À ce sujet, Jacques Fafri a reconnu qu'avec les nouvelles constructions non reliées à l'assainissement collectif, il y avait un risque de pollution de la nappe phréatique, mais estime que "l'ARS règle ici un compte avec le Spanc (Service public d'assainissement non collectif, Ndlr) qui instruit les demandes de permis". Il a ajouté par ailleurs que "les réserves de la DDTM seront prises en compte".

L' élu dissident André Lambert est revenu sur les avis des PPA, soulignant que le PNR Sainte-Baume a exprimé que "la Zac des Vigneaux ne respecte pas les prescriptions de sa charte par sa volumétrie, ses hauteurs, et qu'il faut revoir l'aménagement de l'entrée ouest du village". Il a ajouté que la DDTM a préconisé "l'introduction d'une norme fixant une surface de plancher maximale".

Il est revenu lui aussi sur l'avis défavorable de l'ARS et les risques sanitaires liés à l'assainissement: "Voilà une municipalité qui prend le risque de polluer ses eaux souterraines, mais qui, en même temps, en privilégie l'usage pour le réseau public et même l'agriculture, puisqu'elle a privilégié pendant plus de deux ans, avec la SPL l'Eau des collines, les eaux de forage et particulièrement celui de Coullins à Gémenos, lors des réunions du comité de pilotage de la Zone agricole protégée", a-t-il conclu. Rappelons que lorsqu'il faisait partie de l'équipe majoritaire, André Lambert défendait l'idée du raccordement de Cuges au canal de Provence. Il a d'ailleurs voté contre cette délibération de modification du PLU, et l'opposition s'est abstenue.

Frédérique GROS

fgros@laprovence-presse.fr